

Le 20 octobre 2023

COMMUNIQUE du Général Jean Claude Lafourcade

Ancien commandant de l'opération Turquoise

Les militaires de l'opération Turquoise sont mis définitivement hors de cause par la Justice.

A la suite de la relance de la procédure par les parties civiles consécutive à l'ordonnance de non-lieu de septembre 2022 concernant l'engagement de la France au Rwanda lors de l'opération Turquoise, les juges d'instruction parisiens viennent de rendre une nouvelle ordonnance de non-lieu général confirmant la première décision.

Au terme de toutes ces années d'investigations marquées par des centaines d'auditions de témoins et des milliers de pièces d'information judiciaire, il est établi définitivement qu'aucune responsabilité pénale de l'armée française et de ses militaires ne peut être recherchée

Je me félicite de cette décision qui rend leur honneur aux soldats que j'ai commandés, injustement accusés de crimes contre l'humanité et de complicité de génocide.

L'acharnement des plaignants que sont les associations Survie, Ibuka, FIDH et six ressortissants rwandais m'interroge car il revient à instrumentaliser les victimes du génocide pour tenter de démontrer une responsabilité de l'armée française à laquelle plus personne ne croit.

Je souhaite que la sphère médiatique qui a abondamment relayé pendant des années les thèses des accusateurs instillant le doute dans l'esprit des français prenne acte de cette décision et la relaye dans la population. C'est le moins que je puisse attendre de professionnels de l'information pour réhabiliter l'action des soldats de notre pays au Rwanda. Sur ordre du gouvernement français, ils ont mené un engagement particulièrement complexe dans des conditions éprouvantes avec le respect de l'éthique et de la rigueur démocratique qui caractérise l'armée française.

Aujourd'hui, définitivement réhabilités, ils peuvent afficher leur fierté de ce qu'ils ont accompli au Rwanda en sauvant de nombreuses vies.